

**Direction Générale des
Services**

Service Cimetières

Affaire suivie par :

Aurélie BARON

Tel : 0327534369

Fax : 0327537660

aurelie.baron@ville-
maubeuge.fr

Le 15/07/2026

Arnaud DECAGNY

Maire de Maubeuge

Vice-Président de la Région Hauts-de-France

Président de la Communauté d'Agglomération

Maubeuge-Val de Sambre

DÉCISION N°2477/2026

Renouvellement d'une concession funéraire

Sise au Cimetière de Douzies

Référence : 2026/D/4474

Nous Maire de la Ville de Maubeuge,

Objet :

Arrêté de renouvellement

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT relatifs aux compétences que le Conseil Municipal peut décider de déléguer au premier magistrat de la commune.

Vu la délibération n° 4 du 22 mars 2026, relative à la délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du conseil municipal en vertu des termes des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2223-13 et suivants relatifs aux concessions funéraires.

Vu l'arrêté n° 2221/2010 du 13 décembre 2010 portant règlement des cimetières de la commune de Maubeuge.

Vu la délibération n° 117 en date du 13 novembre 2018 fixant les tarifs et la durée des concessions de la Ville de Maubeuge.

Considérant que par les articles du CGCT susvisés, peut être confiée à Monsieur le Maire une liste exhaustive de compétences.

Considérant que par la délibération susvisée, le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, notamment en son 8^{ème} point, la compétence pour « prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ».

Considérant la demande présentée par Madame BOYELDIEU née DESMET Marie-Madeleine, en sa qualité d'ayant droit déclarant se porter fort pour les autres ayants droit en date du 15 juillet 2026 demeurant 99 route Hameau Marotel 50260 ROCHEVILLE et tendant à renouveler une concession de terrain dans le cimetière de DOUZIES à l'effet de prolonger la sépulture particulière de :

-WESTEEL Claude : 1961

-WESTEEL Jules, Emile : 1968

-WESTEEL née NASSE Victoria, Sidonie : 1982

Toute correspondance
est à adresser à :

Monsieur le Maire

Hôtel de Ville

Place du Docteur Pierre-Forest

BP 80269

59607 Maubeuge Cedex

Tél. 03 27 53 75 75

Fax 03 27 53 75 00

Qu'en l'espèce, Monsieur le Maire est habilité par la délégation de la compétence susvisée à délivrer un renouvellement de concession funéraire pour un concessionnaire ou un ayant droit.

Arrêtons

Article premier : Il est accordé dans le cimetière de DOUZIES, au nom de Madame BOYELDIEU née DESMET Marie-Madeleine à l'effet de renouveler la sépulture des personnes susvisées une concession de 15 ans n°30819, secteur n° 3, sépulture n° 38, à compter du 19 mai 2026.

Article 2 : La concession ainsi accordée expirera le 19 mai 2041.

Article 3 : La concession est accordée moyennant la somme totale de QUATRE VINGT QUINZE EUROS versée au Receveur Principal suivant quittance n° L 0103465 du 15 juillet 2026.

Article 4 : Madame BOYELDIEU née DESMET Marie-Madeleine en sa qualité d'ayant droit se portant fort pour les autres ayants droit déclare s'opposer à la crémation des personnes inhumées dans la concession susvisée en cas d'exhumations.

Article 5 : La présente décision sera transmise par voie dématérialisée à Monsieur le Sous-Préfet d'Avesnes-sur-Helpe dans le cadre du contrôle de légalité, imprimée par papier permanent, signée par son auteur, publiée sur le site de la Ville et communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Article 6 La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille sis rue Geoffroy Saint Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera :

- Reliée dans le registre de la Ville
- Conservée dans le dossier du concessionnaire
- Notifiée au concessionnaire identifié à l'article premier
- Remise au Receveur Municipal
- Remise au Régisseur des Cimetières

Pour le Maire de MAUBEUGE

L'Adjointe Déléguée aux cimetières./.

Jeannine PAQUE

